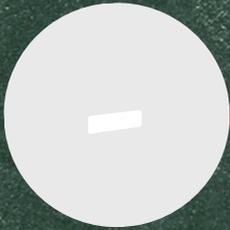




GUIDE



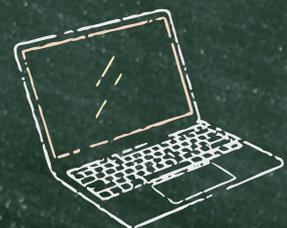
PRATIQUE



**SERVICE ENFANCE
JEUNESSE DE MIREVAL**



2025



2026

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE MIREVALAIS

La municipalité de Mireval s'engage à assurer la cohérence, la continuité et la complémentarité entre les différents services qui accueillent les enfants et les jeunes de la commune.

Le Service Enfance Jeunesse Mirevalais (SEJM), continuera à élaborer et développer une véritable politique éducative pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Celle-ci s'articulera autour des objectifs fondamentaux suivants :

- Respecter les rythmes de l'enfant tant par les propositions qui sont faites que par les choix qui leur sont proposés. Une attention toute particulière sera portée aux instances de participation et d'apprentissage de la citoyenneté qui devront être créées et animées au sein des activités périscolaires et extrascolaires.
- Offrir aux enfants la possibilité de découvrir de nouvelles activités pour favoriser une ouverture d'esprit et d'initiations culturelles, sportives, scientifiques permettant ainsi de renforcer leurs savoirs, d'en être contributeurs et ainsi de combattre les inégalités sociales.
- Créer dans le village une synergie entre les différents acteurs : associations, enfants, parents et les enseignants.
- Définir un projet commun (enseignants, municipalité, accueils collectifs de mineurs, parents) permettant ainsi aux enfants de bénéficier d'une cohérence éducative sur le territoire.

Nous disposons de plusieurs structures dédiées à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité :

- La crèche intercommunale associative (Vic la Gardiole/Mireval) « les Bambins de la Gardiole ».
- Le Relais Petite Enfance (RPE) intercommunale.
- L'accueil de loisirs périscolaire (ALP) : matin, méridien, soir, mercredi pour les 3-10 ans.
- L'accueil de loisirs extrascolaire (ALE) pendant les vacances scolaires pour les 3-10 ans.
- L'Espace Jeunes qui regroupe le Club Ados (11-17 ans)
- Le Conseil Municipal des jeunes.
- La ludothèque Agnès SALVAYRE

Christophe DURAND

Maire de Mireval

COMMENT INSCRIRE MON (MES) ENFANT(S) À L'ÉCOLE DE MIREVAL ?

L'inscription de votre enfant à l'école de Mireval se déroule en 2 étapes :

1 - INSCRIPTION auprès du Service Enfance Jeunesse de Mireval avec les documents ci-dessous :

- Formulaire d'inscription (Ecole-SEJM)
- Assurance scolaire / Individuelle accident et péri/extrascolaire 2025/2026
- Livret de famille (complet)
- Avis d'imposition 2024-2025 de la famille + RIB (si prélèvement automatique)
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé et dernier PA
- Le règlement intérieur signé
- Autres : Radiation, dérogation, jugement etc...
- Attestation CAF et photocopie des droits d'aide aux loisirs

2 - ADMISSION PÉDAGOGIQUE

- École maternelle : rendez-vous avec la directrice : Mme NUEL Isabelle
- École primaire : rendez-vous avec la directrice : Mme DELOFFRE Sophie

ACCÈS À L'ESPACE FAMILLE

Les nouvelles familles recevront un mail de notre service au mois de juin, afin de créer un mot de passe, vérifier les informations de la famille et de l'enfant. Cette étape sera essentielle avant de pouvoir effectuer les réservations.

Les familles possédant déjà un compte devront mettre à jour leurs informations et leurs documents.



LE GROUPE SCOLAIRE DE MIREVAL

Le groupe scolaire, situé en plein cœur du village (6-8 Rue Jules Ferry) regroupe :

- L'école maternelle "Lo Becarut" composée de 3 classes.
- L'école élémentaire "Charles PRIEUR" composée de 8 classes.

Il dispose de 2 grandes cours, d'aires de jeux et d'une salle de restauration. Les écoles proposent aux élèves un cursus bilingue à parité horaire : "français – occitan".

Les établissements de la commune, dépendent de l'académie de Montpellier (Zone C).

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'emploi du temps hebdomadaire applicable dans le groupe scolaire Mirevalais est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30-8h50	ALP MATIN	ALP MATIN		ALP MATIN	ALP MATIN
08h50-12h	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
12h-13h50	ALP MÉRIDIEN	ALP MÉRIDIEN	ALP 7H30-18H30	ALP MÉRIDIEN	ALP MÉRIDIEN
13H50-17H00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
17H00-18H30	ALP SOIR	ALP SOIR		ALP SOIR	ALP SOIR

RÉSERVATIONS

La réservation est obligatoire pour tous les accueils. Elle s'effectue sur l'espace famille Inoé selon un calendrier fixé (voir périodes de réservation).

Documents à fournir chaque année :

- Attestation d'assurance (à partir du mois de juin pour l'année scolaire à venir).
- Avis d'imposition de l'année précédente (à partir du mois d'octobre).

Sur l'Espace Famille, vous pouvez en quelques clics :

- Réserver la restauration scolaire et les accueils de loisirs
- Consulter et payer vos factures en toute sécurité
- Consulter les données de la famille
- Contacter le SEJM
- Télécharger les documents (menus, tarification, programme d'animation etc..)

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

Les familles ont la possibilité d'ajouter et ou de supprimer, leurs réservations depuis l'espace famille. Passé le délai décrit ci-dessous, la famille devra prendre contact avec le SEJM par mail.

- 48 heures au plus tard pour l'accueil du matin et du soir.
- 15 jours au plus tard pour la restauration scolaire, les mercredis et l'accueil extrascolaire (vacances).

ABSENCES

- En cas d'absence de l'enfant : La famille doit prévenir le SEJM, par mail.
- En cas de maladie de l'enfant : La famille doit fournir au service le certificat médical de l'enfant dans les plus brefs délais. Au plus tard 48 heures* après l'absence par voie postale ou par mail.

*Si les délais ne sont pas respectés, le montant de l'inscription reste dû.

ACCUEILS DE LOISIRS

Une inscription à l'avance permet d'anticiper la réservation des repas, de respecter le taux d'encadrement et d'avoir une qualité dans les activités proposées aux enfants.

STRUCTURES	SUR L'ESPACE FAMILLE
ALP Matin ALP Soir	48h avant la date
Mercredis	15 jours avant la date
Vacances scolaires	3 semaines avant la période de vacances scolaires

RESTAURATION SCOLAIRE

PÉRIODE SCOLAIRE	SUR L'ESPACE FAMILLE
Ouverture des inscriptions pour l'année	Lundi 2 juin 2025
Rentrée scolaire - Toussaint	Fermeture : Vendredi 1er août 2025
Toussaint - Noël	Fermeture : Vendredi 19 septembre 2025
Noël - Hiver	Fermeture : Vendredi 21 novembre 2025
Hiver - Printemps	Fermeture : Vendredi 16 janvier 2026
Printemps - Été	Fermeture : Vendredi 13 mars 2026

TARIFICATION

Le principe de cette tarification est déterminé par délibération prise en Conseil Municipal. Les montants pourront être modifiés par Décision du Maire sur la base de l'article (L.2122-22) du CGCT et suivant le barème de la CAF. Elle peut être modifiée sans préavis en fonction des règles de calculs déterminés par le partenaire (CAF).

Matin et Soir				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	0,65	0,60	0,55
2	1001 à 1500	0,70	0,65	0,60
3	1501 à 2000	0,80	0,75	0,70
4	2001 à 2500	0,90	0,85	0,80
5	2501 à 3000	0,95	0,90	0,85
6	3001 à 3500	1,00	0,95	0,90
7	3501 à 4000	1,05	1,00	0,95
8	4001 à 4500	1,10	1,05	1,00
9	4501 à 5000	1,25	1,20	1,15
10	5001 à 6000	1,30	1,25	1,20
11	6001 +	1,35	1,30	1,25

Méridien				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	0,20	0,15	0,10
2	1001 à 1500	0,25	0,20	0,15
3	1501 à 2000	0,35	0,30	0,25
4	2001 à 2500	0,40	0,35	0,30
5	2501 à 3000	0,45	0,40	0,35
6	3001 à 3500	0,50	0,45	0,40
7	3501 à 4000	0,55	0,50	0,45
8	4001 à 4500	0,60	0,55	0,50
9	4501 à 5000	0,65	0,60	0,55
10	5001 à 6000	0,70	0,65	0,60
11	6001 +	0,75	0,70	0,65

Méridien et Repas				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	4,40	4,35	4,30
2	1001 à 1500	4,45	4,40	4,35
3	1501 à 2000	4,55	4,50	4,45
4	2001 à 2500	4,60	4,55	4,50
5	2501 à 3000	4,65	4,60	4,55
6	3001 à 3500	4,70	4,65	4,60
7	3501 à 4000	4,75	4,70	4,65
8	4001 à 4500	4,80	4,75	4,70
9	4501 à 5000	4,85	4,80	4,75
10	5001 à 6000	4,90	4,85	4,80
11	6001 +	4,95	4,90	4,85

Repas	
Repas	4,2

ALP Mercredis et ALE (vacances scolaires)

Journée (avec repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	11,00	10,50	10,46
2	1001 à 1500	12,00	11,70	11,60
3	1501 à 2000	15,30	15,20	15,10
4	2001 à 2500	18,20	18,10	18,00
5	2501 à 3000	20,90	20,80	20,70
6	3001 à 3500	21,10	21,00	20,90
7	3501 à 4000	21,50	21,20	21,10
8	4001 à 4500	22,10	22,00	21,90
9	4501 à 5000	22,50	22,40	22,30
10	5001 à 6000	23,10	23,00	22,90
11	6001 +	23,50	23,40	23,30

Journée (sans repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	6,80	6,30	6,26
2	1001 à 1500	7,80	7,50	7,40
3	1501 à 2000	11,10	11,00	10,90
4	2001 à 2500	14,00	13,90	13,80
5	2501 à 3000	16,70	16,60	16,50
6	3001 à 3500	16,90	16,80	16,70
7	3501 à 4000	17,30	17,00	16,90
8	4001 à 4500	17,90	17,80	17,70
9	4501 à 5000	18,30	18,20	18,10
10	5001 à 6000	18,90	18,80	18,70
11	6001 +	19,30	19,20	19,10

1/2 journée (avec repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	7,60	7,35	7,33
2	1001 à 1500	8,10	7,95	7,90
3	1501 à 2000	9,75	9,70	9,65
4	2001 à 2500	11,20	11,15	11,10
5	2501 à 3000	12,55	12,50	12,45
6	3001 à 3500	12,65	12,60	12,55
7	3501 à 4000	12,85	12,70	12,65
8	4001 à 4500	13,15	13,10	13,05
9	4501 à 5000	13,35	13,30	13,25
10	5001 à 6000	13,65	13,60	13,55
11	6001 +	13,85	13,80	13,75

1/2 journée (sans repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	3,40	3,15	3,13
2	1001 à 1500	3,90	3,75	3,70
3	1501 à 2000	5,55	5,50	5,45
4	2001 à 2500	7,00	6,95	6,90
5	2501 à 3000	8,35	8,30	8,25
6	3001 à 3500	8,45	8,40	8,35
7	3501 à 4000	8,65	8,50	8,45
8	4001 à 4500	8,95	8,90	8,85
9	4501 à 5000	9,15	9,10	9,05
10	5001 à 6000	9,45	9,40	9,35
11	6001 +	9,65	9,60	9,55

Repas et goûter	
Repas	4,2
Goûter	1

LES CONTACTS :

Les directrices :



Les parents délégués :

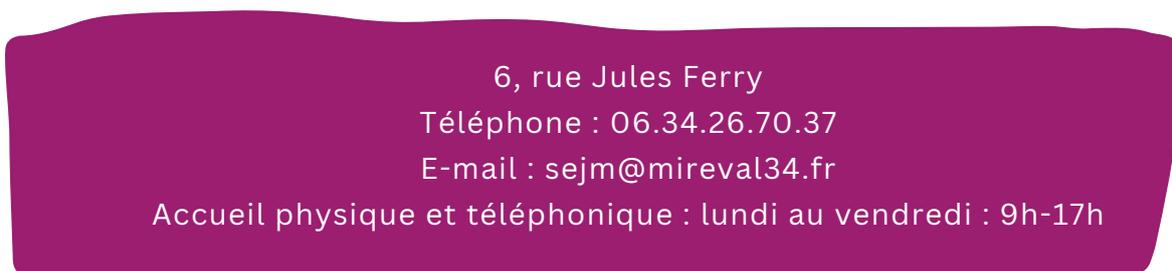


Association Martern'ailes

L'association organise plusieurs événements tout au long de l'année. Elle permet de collecter des fonds afin de financer des sorties scolaires et l'achat de matériel pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire de la commune.

Adresse : 8, avenue Jules Ferry 34110 Mireval
E-mail : maternelle.mireval@laposte.net

Service Enfance Jeunesse



VILLE de MIREVAL



SUIVEZ LA VILLE
ville-mireval.fr



CONNECTEZ-VOUS
à l'espace famille

“



”



VILLE DE
MIREVAL
SERVICE ENFANCE JEUNESSE